Postuler en Abibac ou OIB en période de confinement

LES <u>TESTS D'ENTREE EN OIB SONT ANNULES</u> ET REMPLACES PAR UN EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

LA PROCEDURE ABIBAC RESTE EXCLUSIVEMENT SUR EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Précisions sur les modalités de candidature:
- les documents fournis sous format électronique peuvent se substituer au dossier papier... La forme du dossier n'a aucune importance (mèl des professeurs sur feuille séparée, avis sur plusieurs feuilles, voire retour manuscrit...)

Suivant vos logiciels le document peut se remplir sous forme de formulaire en PDF.
- les signatures électroniques sont acceptées

Précisions sur les inscriptions :
- Les élèves qui arrivent en Abibac ou OIB en 2de suivent les enseignements habituels de la classe, avec les spécificités dues à leurs choix (Abibac ou OIB) et s'ils le veulent peuvent demander les enseignements facultatifs offerts ; seule contrainte ; cela dépendra des possibilités de l'emploi du temps !

- Les enseignements spécifiques Abibac ou OIB sont intégrés dans le tronc commun en 1ere et Tle, donc TOUS les enseignements de spécialité offerts au lycée leurs sont ouverts.

- A ce jour le calendrier des inscriptions reste inchangé,c'est la procédure AFFELNET qui s'applique avec un résultat fin juin dans les collèges (dernier jour du brevet)

- Un dossier d'inscription vous sera envoyé aussitôt. Nous avons une incertitude liée à la situation actuelle sur la tenue ou non de chaines d'inscription, mais ce sera précisé sur le site et sur le courrier joint au dossier d'inscription.

- L'admission en section Abibac ou OIB vous garantit une place à l'internat ; la demande est intégrée au dossier d'inscription

Rappel : **chemin pour accéder à la procédure d'inscription** :
Menu/rentrée 2020/